

**DEPARTEMENT DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES
COMMUNE DE PONTORSON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2008**

En exercice	27	<i>L'an deux mil huit, le vingt huit mars , à vingt heures,, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIERE, Maire.</i>
Présents	23	
Absents excusés	4	
Procurations	4	
Votants	27	<i><u>Membres présents</u> : Mr LARIVIÈRE Patrick. Mr LEMÉTAYER Claude. Mme VINOUSE Maryvonne. Mr ALIX Roger. Mr LOILIER Pierre. Mme FILLÂTRE Annick. Mr BASQUIN Marc. Mr DURANT Claude. Mme BAZIN Denise. Mme SOUEFF Chantal. Mme DANARD Valérie. Mr SIMON Claude. Mme THÉAULT Béatrice. Mr GANCHE Jean-Luc. Mr TOUQUETTE Pierre. Mr CACHERA Daniel. Mme COLLIN Valérie. Mme MAUROUARD Marie-Christine. Mr PERRIN Nicolas. Mr FAGUAIS Lucien. Mr TRÉCAN Louis. Mme CHAUMONT Marie-Aude. Mr COUREUIL Daniel.</i>
Date de convocation	21 mars 2008	
		<i><u>Absents excusés</u> : Mr GAZENGEL Michel. Mr LECHAT Marc. Mme GUÉRIN Annick. Mr DAVOINE Louis.</i>
		<i><u>Procurations</u> : Mr GAZENGEL à Mr TOUQUETTE - Mr LECHAT à Mr TRÉCAN Mme GUÉRIN à Mme VINOUSE - Mr DAVOINE à Mr SIMON.</i>
		<i>Secrétaire de séance : Mme FILLÂTRE Annick</i>

2008/11 Commission finances/économie

Vu l'article 2121-22 du code général des collectivités territoriales,
Considérant que ces commissions ne peuvent être composées que de conseillers municipaux,
Considérant que dans les Communes de plus de 3 500 habitants, les différentes commissions municipales doivent respecter le principe de représentation proportionnelle mais que la loi ne fixe pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, il appartient au conseil municipal de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer d'au moins un représentant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité la composition de la commission finances/économie de la façon suivante :

M. Patrick Larivière, M. Claude Lemétayer, Mme Denise Bazin, M. Roger Alix, Mme Maryvonne Vinouse, M. Marc Lechat, M. Daniel Cachera, M. Michel Gazengel, M. Louis Trécan, M. Jean Luc Ganche, Mme Marie-Aude Chaumont, M. Pierre Touquette, M. Daniel Coureuil, M. Claude Simon, M. Louis Davoine.

2008/12 Commission travaux/urbanisme

Vu l'article 2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité la composition de la commission travaux/urbanisme de la façon suivante :

M. Patrick Larivière, Monsieur Pierre Loilier, Mme Annick Guérin Follen, Mme Annick Fillatre, M. Claude Lemétayer, M. Marc Basquin, M. Jean-Luc Ganche, M. Daniel Coureuil, M. Michel Gazengel, M. Daniel Cachera, M. Pierre Touquette, Mme Marie-Aude Chaumont, M. Louis Trécan, M. Louis Davoine.

2008/13 Commission affaires sociales

Vu l'article 2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité la composition de la commission affaires sociales de la façon suivante :

M. Patrick Larivière, Mme Maryvonne Vinouse, Mme Denise Bazin, Mme Annick Fillatre, M. Lucien Faguais, M. Pierre Touquette, Mme Marie Aude Chaumont, Mme Béatrice Théault.

2008/14 Commission éducation, jeunesse, culture

Vu l'article 2121-22 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer la composition de la commission éducation, jeunesse, culture de la façon suivante :

M. Patrick Larivière, M. Roger Alix, Mme Annick Guérin Follen, Mme Valérie Danard, M. Marc Basquin, Mme Chantal Soueff, Mme Maryvonne Vinouse, M. Marc Lechat, Mme Valérie Collin, M. Nicolas Perrin, M. Claude Simon, Mme Béatrice Théault.

2008/15 Commission environnement, tourisme

Vu l'article 2121-22 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer la composition de la commission environnement, tourisme de la façon suivante :

M. Patrick Larivière, Mme Annick Fillâtre, Mme Valérie Danard, M. Claude Lemétayer, M. Marc Basquin, Mme Chantal Soueff, Mme Maryvonne Vinouse, M. Louis Trécan, M. Nicolas Perrin, Mme Marie Aude Chaumont, M. Lucien Faguais, Mme Marie Christine Maurouard, M. Claude Simon.

2008/16 Commission d'appel d'offres

Le conseil municipal après en avoir délibéré fixe à l'unanimité la composition de la commission d'appel d'offres de la façon suivante :

Titulaires :

Marc Basquin,
Daniel Cachera,
Claude Durant,
Pierre Loilier,
Louis Davoine

Suppléants :

Daniel Coureuil,
Jean Luc Ganche,
Pierre Touquette,
Louis Trécan,
Claude Simon.

2008/17 Jury de concours centre culturel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne à l'unanimité les conseillers municipaux suivants pour siéger dans le jury de concours du centre culturel :

Titulaires :

Marc Basquin,
Annick Guérin Follen,
Claude Lemétayer,
Pierre Loilier,
Béatrice Théault

Suppléants :

Annick Fillatre,
Roger Alix,
Denise Bazin,
Valérie Danard,
Louis Davoine.

2008/18 Commissions consultatives

Vu l'article 2113-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions des différents maires délégués,

Considérant que ces commissions comprennent de droit le ou les conseillers municipaux élus dans la section électorale correspondante si la nouvelle commune ne compte pas plus de 30 000 habitants,

Considérant que ces commissions sont complétées par des membres désignés par le conseil municipal de la nouvelle Commune parmi les électeurs domiciliés dans la Commune associée à raison de : 3 membres pour les communes associées de moins de 500 habitants, 5 membres pour celles de 500 à 2 000 habitants, 8 membres pour celles de plus de 2 000 habitants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité la composition des commissions consultatives de la façon suivante :

Commission consultative d'Ardevon : Alain Legrand, Noëlle Desgranges, Alexis Sanson

Commission consultative de Boucey : Agnès Duguépéroux, André Leroy, Eric Martel, Thérèse Robidel, Aimée Grueau

Commission consultative de Cormeray : Bruno Ménard, Isabelle Besnard, Christophe Sorre

Commission consultative de Curey : Georges Alain, Lechat Pascale, Pivert Alain

Commission consultative de Moidrey : Chesnay Frédéric, Gasnier Philippe, Mahé Michèle

Commission consultative de Les Pas : Charles Jean, Gilbert David, Robinault Corinne.

2008/19 Désignation de représentants au CCAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité M. Patrick Larivière, Mme Maryvonne Vinouse, M. Claude Durant, Mme Denise Bazin, Mme Béatrice Théault pour siéger au conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

2008/20 Comité technique paritaire

Vu la délibération 145/2001 fixant à 3 le nombre de représentants du personnel et à 3 le nombre de représentants du conseil municipal,

Vu les candidatures de M. Daniel Cachera, M. Claude Durant, M. Claude Lemétayer, M. Claude Simon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne à bulletin secret :

M. Daniel Cachera (27 voix), M. Claude Durant (22 voix), M. Claude Lemétayer (20 voix) pour siéger au comité technique paritaire.

(M. Claude Simon a obtenu 12 voix).

2008/21 Commission des marchés

Vu le règlement du marché,

Vu les candidatures de M. Basquin, M. Coureuil, Mme Fillâtre, M. Davoine,

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne à bulletin secret :

M. Daniel Coureuil (27 voix), Mme Annick Fillâtre (23 voix) M. Marc Basquin (19 voix) pour siéger à la commission marché.

(M. Louis Davoine a obtenu 12 voix).

2008/22 Délégations du Conseil au Maire

Vu les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le code général des collectivités territoriales permet au Conseil de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décidé à l'unanimité de déléguer à Mr le Maire les compétences suivantes dans les conditions précisées ci-dessous :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; en ce qui concerne les cimetières situés dans les communes associées, chaque maire délégué pourra suppléer Mr le Maire pour délivrer ou reprendre des concessions dans le cimetière de sa commune associée.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les parcelles situées dans des zones U ou NA
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en matière de police, de gestion de voirie et réseaux, de pollution, de litiges pouvant survenir avec des salariés, de litiges pouvant subvenir dans le cadre de l'exécution de marchés publics.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite d'un dommage de 100 000 € par accident ;
- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

2008/23 Election des délégués communautaires

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pontorson-Le Mont Saint Michel,

Le conseil municipal après en avoir délibéré a désigné à bulletin secret :

M. Daniel Coureuil (27 voix), M. Pierre Touquette (26 voix), M. Louis Trécan (24 voix), M. Lucien Faguais (22 voix), M. Patrick Larivière (21 voix), M. Marc Lechat (21 voix), M. Claude Lemétayer (18 voix) , Mme Maryvonne Vinouse (18 voix), Mme Annick Fillâtre (18 voix), M. Claude Durant (18 voix), M. Marc Basquin (17 voix), M. Roger Alix (16 voix), Mme Annick Guérin Follen (16 voix), M. Pierre Loilier (15 voix) délégués communautaires titulaires.

Ont également obtenu des voix mais ne sont pas élus :

M. Daniel Cachera (13 voix), M. Jean-Luc Ganche (12 voix), M. Michel Gazengel (12 voix), M. Claude Simon (11 voix) Mme Valérie Collin (11 voix), Mme Marie-Christine Maurouard (11 voix), M. Nicolas Perrin (11 voix), M. Louis Davoine (8 voix)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré a désigné à bulletin secret :

Mme Denise Bazin (26 voix), Mme Marie Christine Maurouard (25 voix), M. Jean-Luc Ganche (23 voix), Mme Marie-Aude Chaumont (21 voix), Mme Chantal Soueff (18 voix) délégués suppléants à la communauté de communes Pontorson-Le Mont Saint Michel.

A également obtenu des voix mais n'a pas été élu : M. Claude Simon (16 voix).

2008/24 Désignation de représentants au Syndicat d'assainissement de la Baie du Mont Saint Michel

Vu l'arrêté préfectoral du 18 octobre 1991 autorisant la création du syndicat d'assainissement de la Baie du Mont Saint Michel et les statuts qui lui sont annexés,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2006 modifiant l'article 5 des statuts du syndicat relatif à la composition du comité syndical,

M. le Maire fait part de la candidature de M. Joué ; M. Simon répond que M. Joué n'est pas membre de la commission consultative d'Ardevon et qu'il y a d'autres personnes tout aussi compétentes, M. Ganche s'étonne de cette candidature de dernière minute.

M. le Maire explique que M. Joué peut être candidat même s'il n'est pas membre de la commission consultative mais retire la proposition, M. Ganche retire quant à lui la candidature de M. Alain Legrand.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne à l'unanimité :

Mme Noëlle Desgranges, M. Jean Luc Ganche, M. Alexis Sanson, M. Louis Davoine **délégués titulaires** et M. Philippe Farcy, M. Gaël Normand et M. Bernanrd Le Gac **délégués suppléants** au syndicat d'assainissement de la Baie du Mont Saint Michel.

2008/25 Désignation de représentants au Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Baie et du Bocage

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2005

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à bulletin secret pour siéger au syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Baie et du Bocage

- collège production : M. Patrick Larivière (19 voix)
(M. Claude Simon a obtenu 8 voix)
- collège distribution : M. Louis Trécan (27 voix)
- collège assainissement non collectif : M. Gaël Normand (27 voix).

2008/26 Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Syndicat mixte Baie du Mont Saint Michel

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 1997 autorisant la constitution du Syndicat mixte pour le rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 février 2006 modifiant les statuts du Syndicat mixte pour le rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel et l'autorisant à prendre la dénomination de Syndicat Mixte Baie du Mont Saint Michel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré a désigné pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte Baie du Mont Saint Michel :

M. Claude Lemétayer (17 voix) représentant titulaire

(M. Claude Simon ayant obtenu 10 voix n'est pas élu)

M. Jean Luc Ganche (27 voix) représentant suppléant.

2008/27 Désignation de représentants au Syndicat intercommunal d'assainissement de la Basse Vallée du Couesnon

Vu l'arrêté inter préfectoral du 13 mars 1948 autorisant la constitution du syndicat intercommunal d'assèchement de la basse vallée du Couesnon,

Vu les arrêtés inter préfectoraux des 6 juin 1985, 12 juillet 1990 et 13 octobre 1999 portant modification des statuts dudit syndicat,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne à l'unanimité :

M. Vincent Bichon, M. Daniel Cachera, M. Pierre Touquette, Mme Béatrice Théault représentants titulaires.

M. Pierre Loilier, M. Nicolas Perrin représentants suppléants pour siéger au syndicat intercommunal d'assainissement de la basse vallée du Couesnon.

2008/28 Désignation de 1 représentant titulaire et de 1 représentant suppléant au Syndicat départemental d'énergies de la Manche

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 29 septembre 1993 autorisant la création du Syndicat départemental d'énergies de la Manche,

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne à l'unanimité :

- M. Louis Trécan, délégué titulaire
- M. Marc Basquin, délégué suppléant

pour siéger au Syndicat départemental d'énergies de la Manche.

2008/ 29 Désignation de représentants au Syndicat d'électrification du canton de Pontorson

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne à l'unanimité :

M. Jean Luc Ganche, M. Gaël Normand, M. Gabriel Gilbert, M. Michel Gazengel, M. Jean Charles, M. Eugène Bazire, M. Louis Trécan, M. Jean Varangot, M. Daniel Coureuil, M. Philippe Gasnier, M. Lucien Faguais, M. Joseph Sauvaget pour siéger au syndicat d'électrification du canton de Pontorson.

2008/30 Désignation des représentants du SIVOM de l'anse de Moidrey

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 janvier 2007,

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne à bulletin secret :

M. Daniel Coureuil (26 voix), M. Philippe Gasnier (24 voix), Mme Pascale Lechat (21 voix), M. Marc Basquin (20 voix), Mme Annick Fillâtre (20 voix), M. Patrick Larivière (19 voix), M. Claude Durant (19 voix), M. Lucien Faguais (18 voix), M. Pierre Loilier (17 voix), M. Claude Lemétayer (16 voix), M. Roger Alix (16 voix), M. Michel Joué (16 voix), Mme Chantal Soueff (15 voix), M. Gilbert Brault (15 voix) représentants de la Commune au SIVOM de l'anse de Moidrey.

Ont obtenu des voix mais n'ont pas été élus : M. Jean Luc Ganche (14 voix), M. Michel Gazengel (14 voix), Mme Valérie Collin (12 voix), M. David Gilbert (12 voix) M. Claude Simon (11 voix), Mme Sylvie Fauconnier (11 voix), M. Daniel Cachera (11 voix), M. Nicolas Perrin (11 voix), M. Louis Davoine (9 voix).

2008/31 Désignation d'un représentant au Syndicat mixte Manche numérique (volet assistance à l'informatique de gestion)

Vu l'arrêté préfectoral modifié n°04 -576 du 23 avril 2004 autorisant la création du syndicat mixte Manche numérique,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mars 2008 autorisant l'adhésion de nouveaux membres et la modification des statuts du syndicat mixte « Manche numérique »,

Considérant que la Commune de Pontorson adhère au Syndicat au titre de la compétence assistance à l'informatique de gestion,

Considérant que l'arrêté du 14/03/2008 modifie la composition du comité syndical et que les nouveaux statuts prévoient que chaque membre (au titre de l'assistance à l'informatique de gestion) élit un représentant, que l'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour en son sein au scrutin de liste complète proportionnel au plus fort reste 15 délégués titulaires et 15 délégués suppléants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne à l'unanimité M. Marc Basquin pour faire partie du collège électoral chargé d'élire les délégués siégeant au comité syndical au titre du volet assistance à l'informatique de gestion.

2008/32 Désignation des membres du comité consultatif des marais de Boucey

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne à l'unanimité M. Jean Pierre Debos, M. Gabriel Gilbert, M. André Leroy, M. Eric Martel, M. Henri Rapinel, M. Pierre Touquette pour composer le comité consultatif des marais chargé de donner un avis lors de la location de terrains communaux situés dans les marais de Boucey.

2008/33 Désignation d'un représentant au comité Natura 2000

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8/12/2005 fixant la composition du site communautaire d'importance de la baie du Mont Saint Michel,

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne à l'unanimité Mme Annick Fillâtre représentante de la Commune de Pontorson au comité de pilotage du site d'importance communautaire de la baie du Mont Saint Michel.

2008/34 Désignation des représentants au conseil d'administration du centre hospitalier de Pontorson

Vu le code de la santé publique

Vu le décret 96-945 du 30 octobre 1996 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils d'administration des établissements publics de santé

Considérant que le Maire de la Commune fait de droit partie du conseil d'administration de l'hôpital et en est Président de droit et qu'il convient de désigner trois représentants pour siéger également au conseil d'administration de l'hôpital de Pontorson

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne à bulletin secret M. Pierre Touquette (27 voix), Mme Maryvonne Vinouse (23 voix), M. Claude Durant (22 voix) pour siéger au conseil d'administration du centre hospitalier de Pontorson.

M. Claude Simon ayant obtenu 9 voix n'est pas élu.

2008/35 Désignation de représentant au Comité Départemental d'Action Sociale en faveur des personnels des collectivités territoriales (CDAS 50)

Vu les statuts du CDAS 50, il est demandé au conseil de désigner parmi ses membres un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme Maryvonne Vinouse (titulaire), M. Pierre Touquette (suppléant) pour représenter la Commune de Pontorson au comité départemental d'action sociale en faveur des personnels de collectivités territoriales.

2008/36 Désignation d'un représentant au Conseil d'administration du collège Georges Brassens

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne à la majorité (3 abstentions) M. Claude Lemétayer représentant titulaire et M. Roger Alix représentant suppléant pour siéger au conseil d'administration du collège Georges Brassens.

2008/37 Désignation de 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants à l'office de tourisme

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne à bulletin secret :

Mme Annick Fillâtre (27 voix), Mme Valérie Danard (16 voix) **représentantes titulaires**, Mme Denise Bazin et Mme Annick Guérin Follen **représentantes suppléantes** de la Commune à l'office de tourisme.

Mme Béatrice Théault candidate à un poste de titulaire ayant obtenu 11 voix n'a pas été élue.

2008/38 Désignation de 4 représentants au conseil d'administration de l'office cantonal d'animations culturelles

Vu les statuts de l'association,

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne à l'unanimité Mme Annick Guérin Follen, Mme Valérie Danard, Mme Monique Kabbour, Mme Monique Laurette pour représenter la Commune au conseil d'administration de l'OCAC.

2008/ 39 Désignation de représentants à l'association « LE CAP » (1 titulaire, 1 suppléant)

Vu les statuts de l'association,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne à l'unanimité M. Patrick Larivière, représentant titulaire et Mme Annick Fillâtre représentante suppléante pour siéger au conseil d'administration du CAP.

2008/ 40 - Comités de jumelage

Les statuts de l'association de jumelage Pontorson-Wassemberg prévoient que les membres de la commission municipale de jumelage font partie de droit du comité de jumelage. Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne à l'unanimité Mme Annick Guérin Follen, Mme Valérie Danard.

2008/41 Indemnités du maire, des adjoints et maires délégués

Vu l'article L. 2123.20 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'attribuer les indemnités au Maire, adjoints et Maires-délégués dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux,
- de fixer le montant des indemnités de la façon suivante :
 - Maire : 55 % de l'indice 1015
 - Adjoints : 22 % de l'indice 1015
 - Maires délégués d' Ardevon, Cormeray, Curey, Les Pas, Moidrey : 17 % de l'indice 1015
 - Maire délégué de Boucey : 31 % de l'indice 1015
- Dit que ces indemnités seront versées à partir de la date de leur installation dans leurs fonctions soit le 21 mars 2008.

2008/42 Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire présente les principaux axes d'investissement du budget 2008 :

- Plan local d'urbanisme et réflexion sur l'aménagement de la Commune
- Extension du parc d'activités
- Construction du centre culturel
- Travaux de la rue de Tanis et programmation de la 2^{ème} tranche de travaux du centre ville (place de l'hôtel de ville, rue Saint Michel)
- Aménagement du Prêche
- Rue de la plaine
- Renouvellement de fenêtres (économies d'énergie)
- Acquisition, renouvellement de matériel

En entretien de voirie, un budget de 100 000 € est envisagé (section de fonctionnement).

En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, les travaux de renouvellement de canalisations seront déterminés au vu de la mise à jour du diagnostic actuellement en cours.

2008/43 Création d'une chambre funéraire

Vu le projet de création d'une chambre funéraire boulevard de Gaulle à Pontorson présenté par l'entreprise de pompes funèbres Mélanger,

Vu le courrier des services préfectoraux en date du 29 janvier dernier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne à l'unanimité un avis favorable au projet de création d'une chambre funéraire présenté par l'entreprise Mélanger.

2008/44 Acquisition des parcelles ZB 107 et ZB 0024 p

Monsieur le Maire expose que la SAFER lui a proposé d'acquérir des terrains qu'elle a acquis du centre hospitalier afin d'aménager des circuits de randonnée, ces terrains sont estimés à 8 053.76 €,

Le conseil municipal après en avoir délibéré se prononce favorablement sur le principe de l'acquisition des parcelles ZB 107 et ZB 0024p pour la somme de 8 053.76 €, autorise M. le Maire à signer l'acte et autres documents relatifs à cette affaire, désigne Maître Serrand notaire à Pontorson chargé de rédiger l'acte.

2008/45 Bail - studio 2, 5 rue de la Barre Les Pas

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à signer un bail avec Mme Catherine Hantrais pour la location du studio 2 sis 5 rue de la Barre à Les Pas.

2008/46 Tarif pour les activités petites vacances de Contrat Educatif Local

Le conseil municipal après en avoir délibéré fixe à 10 € le tarif pour la sortie loisirsland prévue pendant les vacances de printemps dans le cadre du contrat éducatif local. Le tarif de 10 € est proposé (comme pour les sorties patinoire).

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Patrick LARIVIÈRE
Maire de Pontorson,

Le secrétaire de séance,

Les membres du conseil municipal,